



COVID-19

## PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

### PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

#### AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

#### SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

**POSITIF**

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

**CAS  
CONTACT**

- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2, J+4\*

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

### ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

#### QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

**POSITIF**

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

**CAS  
CONTACT**

- L'élève pourra rester en classe :
- Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif
  - Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents)

\*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)